



Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 1er octobre 2018



Aviation légère : soutien financier européen de 7,9 millions d'euros pour un équipement à bord 8.33 kHz

La réglementation européenne impose désormais aux exploitants d'équiper les aéronefs d'aviation légère d'une radio à espacement de fréquence «8.33 kHz» en remplacement de l'équipement radio à espacement «25 kHz». L'objectif pour l'Europe est de multiplier par trois les fréquences disponibles pour l'Aviation. En France, les exploitants ont jusqu'au 1er janvier 2021 pour se mettre en conformité.

L'aviation légère française occupe une place importante dans le paysage aéronautique européen, son dynamisme s'exprime au travers de 1 700 aéroclubs et 25 000 aéronefs immatriculés. Les investissements financiers indispensables à cette conversion sont conséquents et estimés à plusieurs dizaines de millions d'euros.

Après un refus en 2017, l'Europe vient d'octroyer à la France une aide d'un montant de 7,9 millions d'euros pour la conversion de cet équipement radio. La DGAC se chargera d'attribuer cette subvention aux propriétaires d'aéronefs légers demandeurs. La procédure de traitement des demandes sera en grande partie dématérialisée grâce à la mise en ligne début 2019 d'une plateforme dédiée.

Les propriétaires d'équipements radio 8.33 kHz, achetés et installés entre le 13 mars 2018 et le 31 décembre 2020 en remplacement d'une radio 25 kHz, pourront bénéficier d'une aide allant jusqu'à 20% maximum du coût d'équipement et d'installation.

« Au-delà des intérêts économiques et sportifs qu'elle représente, l'aviation légère constitue en France, le socle de la formation au pilotage. Elle fait également partie de notre tradition culturelle et contribue à maintenir l'excellence aéronautique française à son meilleur niveau. Je suis donc particulièrement satisfaite du soutien qui est apporté aux pilotes et aux aéroclubs dans le cadre de cette conversion technologique. » a déclaré Élisabeth BORNE, ministre chargée des Transports.

Contact presse :
Jeremy Montfrais 01 58 09 43 90

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>